

91399



1399

Emmanuel MOUTERDE

Maître es Sciences Economiques - Licencié en Droit

Alain JOLIVET

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Jean-Philippe CALLON

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Experts Comptables - Commissaires aux Comptes

SARL CIRAM
Z.I. Les Fontaines
26120 CHABEUIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CIRAM EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

2 Avenue Jean Monnet - 26000 VALENCE

Téléphone : 04 75 81 83 19 - Télécopie : 04 75 55 93 97 - E-mail : 2cara@2cara.fr

Société inscrite à l'ordre des experts comptables - Région Rhône-Alpes - Société inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Grenoble
SARL au capital de 150 000 € - SIRET : 479 959 827 000 29 - APE : 6920Z - N° TVA intracommunautaire : FR 47479959827

Mesdames et Messieurs les Associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 10 mars 2009 de la société « SARL CIRAM » et conformément aux dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce , nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ainsi que sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission et destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social ainsi qu'à analyser la situation de votre société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

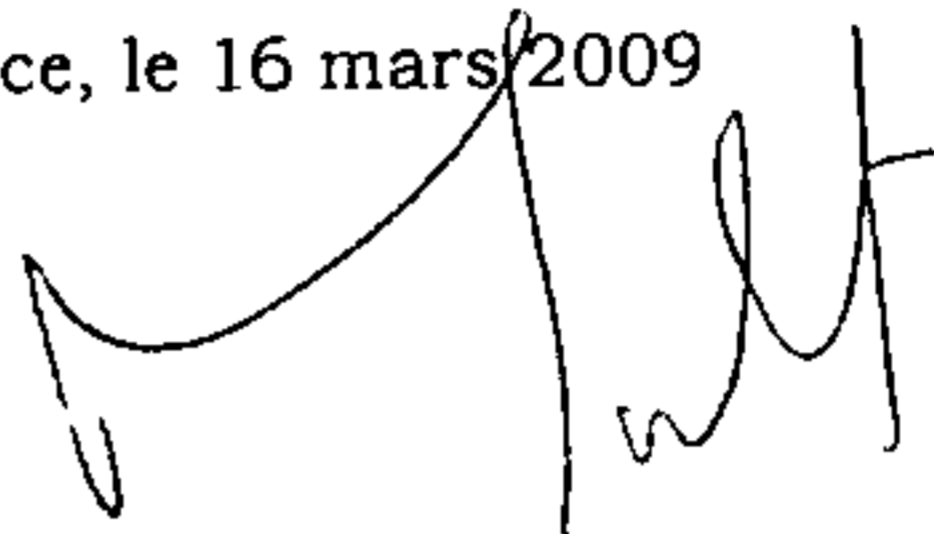
Nous avons acquis une connaissance générale de l'entité ainsi que de ses activités nous permettant de comprendre le contexte économique et juridique de la transformation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Valence, le 16 mars 2009

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Mouterde', written in a cursive style.

Pour 2CARA
Emmanuel MOUTERDE
Commissaire à la Transformation
Commissaire aux Comptes